

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024

Le 02 avril deux mille vingt-quatre à 16h00 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente (Seconde convocation suite à absence de quorum lors de la première réunion).

DELIBERATION N°07

CONVENTIONS DE PRESTATIONS POUR LES NON ADHERENTS

Présents :

Dominique BIZIERE, Hervé CARREL, Colette DESTRADE, Christine FOURNADET, Marc LAFOURCADE, Philippe LAMARQUE, Magali VALIORGUE.

Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Frédéric CARRERE, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Céline FOURNIER, Didier GAUGEACQ, Serge LASSERRE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Karl MADER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : 26 mars 2024

Secrétaire de séance : Philippe LAMARQUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 7

Votants/Pour : 7

Abstention : 0



La Présidente informe l'assemblée qu'il est proposé des conventions de prestations de service à des « structures associatives » qui ne peuvent avoir le statut « d'Adhérent » conformément aux statuts de l'ALPI.

Ces conventions s'inscrivent dans le cadre du budget annexe.

LE COMITE SYNDICAL

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

Vu le projet de convention,

Vu le rapport présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

Article 1 :

D'approuver la convention ci-après :

- Pour la prestation DPO/RGPD : montant : 321 euros HT la première année ; 235 euros HT les années suivantes :
 - L'association Comptoir de l'électroménager
 - L'association DOMOLANDES
 - L'association HUBBICS
 - ESAT Le Colombier (Biaudos)
 - La jeunesse au plein air des Landes

- ADIL des Landes :
 - Formation Excel 1 jour : 428 euros HT
 - Formation Word 2 demi-journée : 460 euros HT
 - Sensibilisation aux risques Cyber
 - 428 euros HT pour ½ journée à l'Alpi
 - 524 euros HT pour une ½ journée à Dax

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 040-254003304-20240402-02042024_07-DE



Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mont-de-Marsan, le 02 avril 2024

La Présidente du Syndicat Mixte

Département ALPI

Magali VALIORGUE

- Acte a été télétransmis électroniquement le :
- est devenu exécutoire le :
- a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-254003304-